



SYNTHESE

Cette réunion du bureau de la CLE a permis de :

- **Présenter les résultats des phases 3** (impact des prélèvements et quantification des ressources existantes) **et 4** (détermination de la sensibilité des milieux - débits biologiques) **de l'étude quantitative en cours** sur les territoires prioritaires du SAGE de l'Arve et envisager **l'organisation de la poursuite de l'étude**.
- **Donner un avis sur plusieurs documents d'urbanisme** en cours d'élaboration (PLU d'Annemasse, PLU d'Etrembières, SCOT Fier et Aravis).
- **Echanger sur le dossier de régularisation du PLU du Grand Bornand** suite au jugement du 6 mars 2024 rendu par le tribunal administratif de Grenoble.

Compte-rendu de la réunion (visio-conférence)

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Mardi 11 mars 2025

Pièce jointe :

- Diaporama de présentation

Bureau de la CLE

PRÉSENTS :

Bureau CLE du SAGE :

Martial SADDIER – Département de la Haute-Savoie - Président de la CLE du SAGE de l'Arve

Bruno FOREL – CC des Quatre Rivières

Robert BURGNARD – Annemasse Agglo

Alain ROGER – CC Pays du Mont-Blanc

Patrick VIALE – CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Daniel BUFFLIER – CC du Pays Rochois

Jean-Pierre MERMIN – CC Faucigny Glières

Camille SEON - Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

Yann MAGNANI et Bruno MARTIN – FDPPMA74

Pierre-Jean SERRET - UNICEM AURA

Thierry DECURNINGE et Corentin MELE – France Nature Environnement 74

Sandrine PIERLOT – EDF

Lucas MARCHAND - Domaines Skiables de France

Agnès PLANTE, Damien ASSADET – Direction Départementale des Territoires

Julien VERHOLLE - Agence de l'eau RMC

Marion LANGON – Office Français de la Biodiversité

Camille Kerdanet - République et Canton de Genève

En présence de :

Marie BAR, Claire BRIVET, Anne-Fleur DOREY, Liana REUILLY – SM3A

Invités :

Lucas PUGIN – CC Arve & Salève

Thierry ADAM – directeur du SRB (Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe)

Patrick MOUYON – responsable eau au SRB

Laurent ROGUET – Directeur eau et assainissement à la CC du Pays Rochois

Héloïse PREVOST, Max MENTHA, Raphael ZYLBERMAN – bureau d'études SAFEGE

EXCUSÉS :

Clet GENTRIC - Union des Forestiers privés 74

ABSENTS :

Sylviane NOEL – Région Auvergne Rhône Alpes

André PERRILLAT-AMEDE – SM3A

Antoine VALENTIN – CC des Quatre Rivières

Pierre-Jean CRASTES – CC du Genevois

Stéphane BOUVET – CC des Montagnes du Giffre

Fédération des Chasseurs 74

SNDEC

Fédération des Entrepreneurs et Artisans du BTP 74

Préfecture de Haute-Savoie

DREAL

Service RTM

DIFFUSION :

Membres de la CLE et participants

Equipe technique du SAGE de l'Arve

M. Martial SADDIER, Président de la CLE, accueille les participants au sein de la visio-conférence, qui débute à 14h00. Il assure la présidence de la séance.

Le présent compte rendu retranscrit uniquement les échanges entre les membres du Bureau. Les présentations faites en séance sont jointes au compte-rendu.

1 ETUDES QUANTITATIVES SUR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES DU SAGE DE L'ARVE : RENDU DES PHASES 3 (IMPACT DES PRELEVEMENTS ET QUANTIFICATION DES RESSOURCES EXISTANTES) ET 4 (DETERMINATION DE LA SENSIBILITE DES MILIEUX - DEBITS BIOLOGIQUES) ET ORGANISATION DE LA POURSUITE DE L'ETUDE

Résultats des phases 3 et 4

Le Bureau d'études SAFEGE présente les résultats (cf diaporama joint au compte-rendu).

Les questions et les échanges entre les membres du Bureau sont retranscrits ci-dessous.

→ Bilan des prélèvements

B. FOREL réagit sur le graphique de répartition interannuelle des prélèvements et des rejets sur le secteur 1 (Forn du Chablais genevois). Il s'étonne de la variabilité interannuelle qu'on observe.

M. MENTHA et H. PREVOST expliquent que, sur ce secteur, les ressources sont limitées et très tributaires de la situation météorologique. Les prélèvements vont donc être plus ou moins importants en fonction de ce que la ressource est capable de fournir. La consommation pour l'usage d'eau potable étant elle-même plus ou moins constante d'année en année, des ressources extérieures au bassin versant seront plus ou moins mobilisées, en fonction de l'état des ressources du territoire.

Cette situation explique également le fait que, à horizon 2050, les prélèvements sont envisagés comme constants par rapport à aujourd'hui : les ressources du bassin versant sont déjà sollicitées à leur maximum.

B. FOREL s'interroge sur les chiffres annoncés pour le secteur de la Menoge, avec des volumes de prélèvements quasiment similaires aux volumes de rejets avant 2017, puis des volumes de rejets qui diminuent de moitié après 2017.

M. MENTHA indique que ce changement de situation après 2017 est lié à la suppression progressive des rejets de stations d'épuration dans la Menoge au niveau de la vallée verte. Tous les effluents sont désormais renvoyés sur la STEP de Scientrier. Les volumes de prélèvements et de rejets moyens annoncés sont issus de moyennes sur toute la période (2008-2023). Il reconnaît que, dans ce contexte de changement radical des usages de l'eau sur un territoire, il serait opportun de se baser sur la seconde séquence de données, après 2017, plus proche de la réalité. Ce point sera ajouté au rapport correspondant.

→ Impact des usages sur l'hydrologie

Suite à une question de B. FOREL, R. ZYLBERMAN confirme que les usages ont systématiquement un impact négatif sur les débits (le pourcentage d'écart entre les débits influencés et les débits désinfluencés correspond à une évolution à la baisse).

➔ Comparaison des gammes de débit biologique avec l'hydrologie influencée et désinfluencée

B. FOREL demande pourquoi les résultats présentés ne concernent, pour chaque secteur, que l'unité de gestion aval. H. PREVOST confirme qu'un travail similaire a été réalisé sur toutes les unités de gestion. Il a été fait le choix de présenter uniquement les résultats sur l'aval, car ces unités synthétisent toutes les problématiques rencontrées en amont.

B. FOREL souhaite savoir pourquoi l'étude des débits biologiques n'a pas été réalisée sur le Brachouet. M. MENTHA explique que ce cours d'eau est très particulier puisqu'il constitue l'exutoire principal de la nappe du cône du Borne. Son fonctionnement n'est pas représentatif du bassin versant étudié.

B. MARTIN souligne que sur le Foron rochois amont et médian, l'indicateur VCN10 (présenté dans le rapport) est lourdement influencé par les prélèvements. Or il est indiqué dans le document que l'impact des prélèvements anthropiques est modéré si on se réfère à la perte de SPU (Surface pondérée utile). Dans le contexte d'une diminution de plusieurs litres par seconde au sein d'un écoulement déjà très faible, et en prenant en compte également les incertitudes de calcul liées au modèle hydrologique, il lui semblerait pertinent de modifier la terminologie utilisée dans le rapport et d'envisager un impact non négligeable. M. BAR confirme cette analyse et demande à SAFEGE de prendre cet élément en compte dans la rédaction.

➔ Premiers éléments de méthodologie pour le calcul des volumes prélevables

R. BURGNARD indique que la ville de Toulouse a mis en place une tarification saisonnière pour inciter à réduire les consommations d'eau pendant la période de tension estivale.

R. BURGNARD demande des précisions sur le graphique permettant de visualiser les volumes prélevables. Est-ce qu'il signifie que les prélèvements du mois « n » vont avoir un impact sur les mois « n+1 » et « n+2 » ?

M. MENTHA explique que le graphique ne présente pas des éléments de « cause à effet ». Il s'agit d'un schéma d'une année hydrologique « classique », avec les débits hivernaux naturellement plus hauts et les débits estivaux naturellement plus bas.

➔ Rapports d'étude

M. BAR indique que les rapports de phase 3 et 4 sont en cours de communication pour relecture au Bureau de la CLE :

- Sur le secteur 1 (Foron du Chablais Genevois) : rapports communiqués il y a 3 semaines
- Sur le secteur 3 (Foron rochois et Nant de Sion) : rapports communiqués il y a 10 jours
- Sur le secteur 2 (Menoge) : à venir

Un délai supplémentaire suite à cette séance de Bureau est bien sûr proposé aux membres du Bureau pour leur permettre de relire et de transmettre leurs observations. Elle insiste sur l'importance de cette relecture, qui permet d'améliorer la qualité des documents élaborés.

M. BAR remercie les organismes qui ont d'ores et déjà fait des retours. Elle salue également l'effort de synthèse réalisé par le Bureau SAFEGE, qui a présenté aujourd'hui 6 rapports en une quarantaine de diapositives.

■ Proposition d'organisation pour la poursuite de l'étude (phases 5 et 6)

M. SADDIER ne valide pas la proposition faite par le bureau SAFEGE. Seul le Bureau de CLE doit être sollicité pour les réunions de co-construction des phases 5 et 6. Il s'agit de travailler avec les instances représentatives établies.

- Une première phase de travail sera réalisée par le Bureau de la CLE.
- Les résultats seront ensuite présentés en CLE.
- Un échange avec le Bureau du SM3A sera à prévoir également.
- Enfin, une fois toutes ces étapes de validation passées, une présentation plus élargie sera envisagée.

Etant donné la sensibilité du sujet, il est indispensable de respecter ce mode de fonctionnement. Il conviendra de réaliser autant de réunions de bureau que nécessaire.

B. FOREL et M. SADDIER indiquent que le calendrier pourra si besoin être revu, car il sera difficile d'aboutir aussi rapidement à des résultats partagés.

M. SADDIER indique que les études ont bien pour objet de freiner la dégradation, mais qu'il n'est en aucun cas possible d'imaginer que des cours d'eau régulièrement en assec pendant l'été retrouveront un écoulement estival. Il faudrait que ce point figure au rapport. M. MENTHA assure que le bureau SAFEGE est bien conscient de ce problème. Les temps de concertation prévus en phase 5 et 6 permettront aux membres du Bureau une meilleur appréhension du contexte. A cette occasion sera bien entendu évoqué l'absence de solution miracle, sauf au prix de lourds sacrifices.

M. SADDIER rappelle que ces rapports seront très certainement diffusés par la suite et insiste sur la nécessité de bien peser les éléments de langage qui y figurent. B. FOREL complète en indiquant que le travail réalisé par SAFEGE est très factuel, et montre que certains cours d'eau connaissent déjà des situations critiques. Quelques phrases de contexte plus politiques pourraient rappeler que le travail est bien orienté vers la construction d'un monde possible.

2 CONSULTATION SUR PLUSIEURS DOCUMENTS D'URBANISME

■ PLU d'Annemasse

M. BAR présente les projets de note et de courrier soumis à l'avis du Bureau de la CLE.

B. FOREL précise un point de procédure. Il indique que le PLU d'Annemasse est aujourd'hui arrêté. Cela implique qu'il est nécessaire de faire passer les observations de la CLE via un courrier adressé au commissaire enquêteur. A ce stade de la procédure, la commune n'a en effet plus le droit de modifier par elle-même le PLU. M. BAR prendra contact avec les services techniques d'Annemasse pour confirmer ce point.

M. SADDIER souhaite que le courrier félicite la collectivité d'avoir engagé le projet de remise à ciel ouvert de la Gélina.

Suite à une remarque de M. SADDIER, B. FOREL explique que le problème du projet de règlement actuel des zones Nh, au demeurant très bien rédigé, risque de ne pas permettre la remise à ciel ouvert de la Géline sur le secteur de la zone humide de Chamarette. M. SADDIER demande une vigilance particulière pour transmettre l'information au mieux sans être contre-productif.

R. BURGNIARD se félicite que le projet de remise à ciel ouvert de la Géline soit aujourd'hui porté par la commune d'Annemasse, avec des élus et des services techniques convaincus par l'opportunité des travaux. Il s'agit d'un projet sur le long terme, qui sera mené sur près de 10 ans, avec comme point de difficulté principal le passage sous la voie ferrée. B. FOREL remarque que la consultation sur le PLU par mail, et avec un projet déjà arrêté, ne facilite pas le travail de co-constuction. Il propose à R. BURGNIARD d'évoquer à l'occasion ce point avec les services d'Annemasse.

■ **PLU d'Etrembières**

M. BAR présente le projet de courrier soumis à l'avis du Bureau de la CLE.

Les membres du Bureau soulignent la bonne prise en compte de la note d'enjeux par le projet de PLU.

M. SADDIER propose néanmoins d'être intransigeant sur la constructibilité au niveau des secteurs touchés par les inondations de 2015 et 2023. B. FOREL est en phase avec cette analyse. Il est donc validé que le courrier pointe les deux zones du lotissement des îles classées en Ud.

■ **SCOT Fier et Aravis**

M. BAR indique que le courrier d'avis sur le projet de DOO du SCOT a d'ores et déjà été validé par le bureau de la CLE (consultation par mail, car délai de retour à la CCVT fixé à fin février). La CCVT a accusé bonne réception du courrier et remercié la CLE pour cet envoi très positif.

■ **Procédure de régularisation du PLU du Grand Bornand**

M. BAR indique que le dossier a été mis en ligne seulement hier soir sur le site du SAGE. Elle se propose donc de présenter les éléments principaux du dossier et de laisser, avec l'accord du Président, un temps supplémentaire aux membres du Bureau pour qu'ils puissent étudier les éléments transmis.

Après s'être interrogés sur les modalités de retour les plus adaptées à ce cas de figure, M. SADDIER et B. FOREL considèrent que la saisine est officielle (consultation des PPA – procédure identique à l'approbation classique d'un PLU) et que la signature d'un courrier par le Président de la CLE est nécessaire.

M. SADDIER rappelle que la CLE, au regard de ses compétences, ne se prononcera que sur le volet eau et milieux aquatiques.

Un délai sera donné aux membres du Bureau pour réagir sur le projet de courrier d'ores et déjà mis en ligne.

M. SADDIER remercie les participants et lève la séance à 16h45.

Compte-rendu établi le 18 mars 2025.

Le Président de la CLE

Marital SADDIER



SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny
Tél. : 04 50 25 60 14 – sage@sm3a.com